



La FNCC veut réinventer les politiques culturelles publiques avec la nouvelle ministre

Culture 21/02/2016

par Martine Kis

© Gouvernement

La tenue du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, le 16 février, est un signe positif, selon la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture qui souhaite une réinvention des politiques culturelles publiques. Et compte sur l'appui de la nouvelle ministre, Audrey Azoulay, qui, pour sa part, a annoncé une circulaire sur les conservatoires pour début mars.



Dès sa prise de fonction, **Audrey Azoulay, nouvelle ministre de la Culture**, a confirmé le 16 février la tenue de la réunion plénière du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), qu'elle a présidé.

Un geste particulièrement apprécié par la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), dans un communiqué du 18 février. L'association, présidée par **Florian Salazar-Martin**, estime qu'après une année tragique, il faut réinventer les politiques culturelles publiques.

« Absence de visibilité » avec la réforme territoriale

Une réunion sous le signe de la **solidarité**. « On ne peut rien faire les uns sans les autres », a affirmé la ministre, à l'unisson avec les représentants des associations d'élus du CCTDC. Solidarité nécessaire pour répondre à l'inquiétude des citoyens et aux attentes des acteurs du monde culturel, « tous aux prises avec l'incertitude immédiate et **l'absence de visibilité pour l'avenir que génère la réforme territoriale** ».

La FNCC propose la réactivation du **projet de "charte"** de principes et d'objectifs partagés entre les dix associations d'élus du CCTDC et l'Etat, au-delà des "pactes culturels" et la construction des Assises territoriales que la ministre propose d'élaborer. Elle souhaite également qu'une **plus grande légitimité institutionnelle** soit donnée au CCTDC, estimant que son efficacité et sa pérennité dépendent de son autonomie.

Conservatoires : une circulaire aux DRAC début mars

Pour sa part, **Audrey Azoulay** dit vouloir « approfondir les partenariats et la concertation avec les collectivités territoriales pour **que la culture et les arts soient accessibles à tous et en tous lieux du territoire**. Elle a rappelé que la liberté de création et de programmation sont des principes intangibles », a indiqué le ministère dans un communiqué du 16 février.

Et la ministre de revenir sur le dossier du financement des **conservatoires**, qui a fait « l'objet d'un important travail de concertation depuis septembre dans le cadre d'un groupe de travail du CCTDC ». « L'ambition du ministère est de **replacer les conservatoires au cœur de la politique d'éducation artistique** et culturelle, pour un accès et une diversité des enseignements à un plus large public. Une **circulaire** du ministère de la Culture et de la Communication sera **adressée début mars 2016 aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC)** pour mettre en œuvre cette réforme », a-t-elle indiqué.